

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 26 Avril 2016

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Francis MORICHEAU, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :
Néant.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :
Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :
Néant.

Membres en fonction :	: 09
Membres présents :	: 09
Membres absents excusés avec pouvoir :	: 0
Membres absents excusés sans pouvoir :	: 0
Membres absents non excusés :	: 0

Secrétaire de Séance :
Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H12.

Adjonction d'un point n° 9 à l'ordre du jour : « Délibération pour le contrat avec la Chambre d'Agriculture : Contrat d'intervention assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'épandage des boues de la station d'épuration de La Pesse ».

Adjonction d'un point aux Questions diverses : « Dommages causés aux voies communales ».

1) – **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 05 Avril 2016** :

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 05 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2) – **Communes nouvelles** :

Ce sujet sensible et très important (des décisions doivent être prises avant 2020) est une préoccupation constante du Conseil Municipal, lequel est en réflexion permanente sur la question.

Un courrier en date du 18 Avril 2016 de Monsieur le Maire des Moussières (Mr Christian ROCHET) relance le débat par rapport à la méthode à adopter dans le cadre d'un regroupement de communes.

Il avait déjà été fait état d'un document que devaient remplir les communes, document reprenant toutes les données (démographiques, géographiques, financières, administratives,

organisationnelles...) propres à chaque collectivité. Ce document n'a, pour l'instant, pas encore été rempli par toutes les communes.

Sur le plan du périmètre à retenir, il semblerait que trois formules se dégagent :

- Reconstituer l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Combes, soit 7 communes : Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Les Molunes, Septmoncel et Lajoux.
- Reconstituer l'ancien Canton des Bouchoux, soit 11 communes : Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Viry, Choux, Rogna, Vulvoz, Larrivoire, Coiserette, Coyrière.
- Se limiter aux textes, c'est-à-dire prendre en compte les communes contigües, soit 4 communes : Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe.

Toujours par rapport à la méthode, différentes questions sont à aborder : Les maires doivent-ils s'approprier le principe ? Doit-on mettre en place une réunion publique ? La Communauté de Communes doit-elle être décisionnaire ? Quelle intervention peut avoir le Conseil Municipal ? Faut-il établir une charte pour régir le mode de fonctionnement ?

Autant de questions qui n'ont, pour l'instant, aucune réponse définitive, sachant qu'il y aura des échéances à respecter si l'on veut bénéficier de plus de dotations d'Etat.

Par rapport à cette masse de données, le Conseil Municipal décide de procéder par ordre : La première étape consistera à réunir, à l'initiative du Maire de La Pesse, Francis MORICHEAU, les maires des quatre communes (Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières et Bellecombe) afin de valider le périmètre et envisager, le cas échéant, l'extension de celui-ci aux trois autres communes de l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Combes (Les Molunes, Septmoncel, Lajoux).

3) – **Plan de sauvegarde** :

Michelle PLOCKI travaille sur le sujet depuis un certain temps et nous présente l'évolution du dossier.

Le document cadre est quasiment finalisé. Seuls quelques points demeurent encore en suspens :

- Mettre à contribution un certain nombre de personnes afin de compléter des équipes (par exemple, l'équipe « Logistique » ou l'équipe « Secrétariat et Communication » dans le cadre de la Cellule Communale de Crise ».
- Une question se pose par rapport au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : Nous n'en disposons pas à La Pesse, mais ces organismes vont être supprimés. Il est, par conséquent, nécessaire d'adapter les chapitres traitant du sujet.
- Formaliser le plan de distribution d'iode en cas d'alerte nucléaire.
- Mettre à jour certaines rubriques.
- Compléter les annuaires, les listes...

Un nouveau point sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal.

4) – **Rapport du SICTOM** :

Claude MERCIER nous présente le rapport 2015 du SICTOM, suite à deux réunions qui se sont déroulées fin Février 2016 pour le vote du Budget et courant Mars 2016 pour le rapport d'activité.

Il en ressort une bonne gestion tant financièrement que logistiquement.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, le SICTOM est à la recherche de nouvelles filières pour traiter un maximum de déchets pour un coût moindre. Par ailleurs, de nouvelles consignes de tri seront mises en place pour les déchets plastiques. L'information sera diffusée dans le courant du 2^{ème} semestre 2016.

Il est à noter que la zone couverte par le SICTOM (environ 60.000 habitants) a perdu 1.000 habitants en un an. Il faut donc s'attendre, de ce fait, à une augmentation de la redevance (qui deviendra une taxe en 2017).

Au titre des investissements, le SICTOM a acheté une broyeuse de déchets verts qui peut être mise à la disposition des collectivités. De plus, le rachat d'un nouveau bâtiment est programmé afin de regrouper l'ensemble des activités près de la déchetterie actuelle.

5) – **Délibération pour le Fonds de concours 2015** :

Le Fonds de concours 2015 fait apparaître un montant de 1.214,00 Euros. Il est nécessaire de l'affecter à une opération de travaux non encore effectués pour l'année 2016, sachant qu'il faut réclamer cette somme avant le démarrage des travaux considérés.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces 1.214,00 Euros au remplacement de certaines pièces (moteur, bras de mouvement) du mécanisme du clocher de l'église, dont le montant total a été fixé à 3.850,00 Euros H.T. et dont la réalisation a été confiée à la S.A.E. (Sté Annecienne d'Equipements).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

6) – **Résultats du sondage relatif à l'éclairage public** :

Depuis près d'un an, l'expérience avait été tentée d'une réduction de l'éclairage public nocturne. Il avait été convenu qu'au terme de cette expérience, l'avis de la population quant à la poursuite de cette réduction serait demandé. Cela a été chose faite par l'intermédiaire de l'« R » de La Pesse qui, dans son dernier numéro proposait un coupon réponse à remplir et à déposer dans l'urne ad hoc située à la Mairie.

Benjamin SEVESSAND nous commente les résultats : 48 bulletins ont été collectés représentant 97 avis exprimés. Ces derniers se sont répartis comme suit : 61 POUR / 36 CONTRE.

Par conséquent, le Conseil Municipal officialise cette réduction de l'éclairage public nocturne et fixe les horaires d'extinction en reprenant la majorité exprimée au travers des bulletins, soit : 23H30/05H30.

Une restitution complète sera effectuée dans le prochain numéro de l'« R » de La Pesse.

7) – **Journée citoyenne** :

La date de la journée citoyenne a d'ores et déjà été fixée et n'est pas remise en cause : il s'agira du Samedi 21 Mai 2016.

Néanmoins, dans le cadre du nettoyage effectué lors de cette journée citoyenne, un plus gros chantier peut-être envisagé. Comme se pose actuellement la question du chantier de l'ouverture paysagère du site de la Croix des Couloirs au niveau du P.G.I., il serait de bon ton de réaliser ce chantier à cette occasion.

Après examen, les problèmes de responsabilité civile nous incitent à ne trancher ce point qu'après consultation de la Communauté de Communes, de l'O.N.F. et du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

8) – **Débat sur le questionnaire des citoyens « Route de la Borne au Lion/C.T.M. :**

Récemment a circulé dans la Commune un questionnaire exhortant les habitants à se prononcer sur le bien-fondé du déneigement de la route de la Borne au Lion ainsi que de la réalisation du Centre Technique Municipal (C.T.M.).

Pour ce qui concerne le déneigement de la route de la Borne au Lion, le Conseil Municipal commente cette initiative de certains citoyens de La Pesse en reposant les préalables suivants :

- En aucun cas il n'avait été décidé de procéder au déneigement de la route de la Borne au Lion.
- L'idée était de se donner le temps de la réflexion.
- Une commission d'experts (GET, Com. Com., P.N.R., Haut-Jura Ski, C.M., etc...) avait été constituée dont le travail était de se pencher sur l'opportunité d'un tracé alternatif qui, si tant est qu'il aurait été réalisable, aurait permis le déneigement de la route de la Borne au Lion.
- Après plusieurs mois de travail de cette commission, il s'avère que plusieurs voix se sont déjà élevées contre tout tracé alternatif, et plus particulièrement la Communauté de Communes et l'Association TETRAS JURA.
- Des rencontres sont prévues tout prochainement avec la Communauté de Communes (Monsieur Raphaël PERRIN, le 10 Mai) et avec la Direction Départementale des Territoires (Monsieur Vincent BRAJON).

Néanmoins, un courrier récent daté du 23 Avril de Monsieur Pierre GRESSET (Communauté de Communes) risque de rebattre les cartes. En effet, au terme de ce courrier, il est demandé au Conseil Municipal de La Pesse de « prendre, avant fin Mai 2016, un positionnement explicite pour l'affectation de la route de la Borne au Lion pour les raisons suivantes :

- A l'automne prochain, la signalétique hiver sur pistes (ski-raquette-piétons) va être complètement renouvelée sur les Hautes Combes, pour une somme de 40.133 Euros à solder en Décembre 2016.
- La signalétique d'accueil (RIS, Totems) de tous les sites de départ des Hautes Combes va être renouvelée cet automne avec des portes d'entrée et des panneaux indiquant les pistes ouvertes ou fermées et tous les renseignements nécessaires aux différents usagers, pour une somme de 60.673 Euros.
- Sur les 368.000 Euros inscrits au Budget prévisionnel, il reste 163.392 Euros encore non attribués à des dépenses identifiées, à réaliser avant Décembre 2016 pour bénéficier des subventions du Massif, de la Région et du Département de l'ordre de 28 % ».

Compte-tenu de cette injonction, une décision devra être prise avant la fin du mois de Mai 2016.

Pour ce qui concerne la réalisation du Centre Technique Municipal (C.T.M.), le Conseil Municipal se borne à préciser que l'appel d'offres a été lancé et que si, à l'ouverture des plis, le chiffrage total venait à dépasser l'enveloppe fixée, le projet serait purement et simplement abandonné.

Pour ces deux points (Route de la Borne au Lion / C.T.M.), le Conseil Municipal insiste lourdement sur le fait que, quelles que soient les décisions définitives qui seront prises, en aucun cas elles n'auront été influencées par le questionnaire diffusé par le collectif citoyen.

9) – **Délibération pour le contrat avec la Chambre d'Agriculture : Contrat d'intervention assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'épandage des boues de la station d'épuration de La Pesse :**

Un courrier de la Chambre d'Agriculture du Jura propose une convention de recyclage pour un montant de 951,00 Euros T.T.C. Il s'agissait, auparavant, d'une prestation gratuite. Du fait du désengagement de l'Etat, celle-ci est devenue payante. Le Conseil Municipal entérine cette dépense et autorise le Maire à signer le contrat avec la Chambre d'Agriculture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Dommages causés aux voies communales :**

Il est fait remarquer que certaines routes communales (route de Chaudezembre, par exemple) souffrent, au sortir de l'hiver, de nombreux « nids de poules ».

Il est indiqué que, dans le courant du printemps, un camion d'enrobé sera livré par la Sté EUROVIA, Jean-Marie DROMARD se chargeant de la réparation.

COMMUNICATIONS :

- **Invitation à la signature du protocole de jumelage entre le Département du Jura et le 6^{ème} Régiment du Matériel de Besançon, le Dimanche 8 Mai prochain.**

- **Courrier de la Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté de la S.N.C.F. relativement à la suppression du guichet de la gare de SAINT-CLAUDE.**

- **Invitation à la Plateforme d'échange SCoT Haut-Bugey le Mardi 3 Mai prochain.**

- **Courrier du Conseil Départemental informant de modifications de la circulation sur la RD 25 E1 (entre le village des Bouchoux et le lieu-dit « le Poteau ») en raison de travaux entrepris du 17 Mai au 1^{er} Juillet prochains .**

La date du prochain Conseil Municipal ordinaire est fixée au Vendredi 27 Mai 2016 à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H00.